

RETOUR SUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

MAITRISE FONCIERE, PISTES CYCLABLES, PREVENTION DES INONDATIONS ET SOLIDARITES

Mercredi 29 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis à la Salle Emeraude de Locoal-Mendon pour voter des actions visant à prévenir les risques d'inondation, préserver les milieux aquatiques, développer les itinéraires cyclables et maîtriser le coût du foncier.



MAITRISE DES PRIX DU FONCIER

Une première acquisition qui préfigure de l'action volontariste de la Communauté de Communes

Un marché en tension, des prix en forte augmentation

L'addition du phénomène de desserrement des ménages (sur le territoire une habitation abrite 2,2 personnes contre 3 en 1975), de la pression démographique, de l'attractivité du territoire, de sa dynamique économique et de la concurrence des résidences secondaires et des logements saisonniers explique les tensions du marché. En témoigne notamment la faiblesse du taux de logements vacants estimé à 4,5% du parc (jusqu'à 2% sur la côte) contre une moyenne nationale de 7%.

Un outil de portage foncier dès la fin de l'année

« Aujourd'hui, accéder à un logement décent et financièrement abordable est une préoccupation majeure de nos concitoyens. La tension du marché de l'immobilier s'est accélérée ces derniers mois, et cette tendance n'est pas prête de s'arrêter, avec la promulgation le 24 août dernier de la loi « Climat et Résilience », qui limite drastiquement l'urbanisation. C'est pourquoi nous devons, dès à présent, mener une politique volontariste de réserve foncière, et doter le territoire d'outils nous permettant, avec les Communes, de maîtriser le prix des terrains et leur revente. Nous présenterons, avant la fin de l'année, les contours d'un outil de portage foncier. D'ici là, nous sommes attentifs à toutes les opportunités afin de créer des réserves, pour l'avenir » précise Philippe Le Ray, Président d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

La Communauté de Communes se positionne à Erdeven

En effet, sans attendre la création de ces nouveaux outils, Auray Quiberon Terre Atlantique et la Commune d'Erdeven ont souhaité préempter une parcelle non bâtie de 6000 m² pour un montant de 532 695 €, soit 85 €/m².

Cette opération doit permettre d'assurer la cohérence entre les différents projets d'aménagement prévus à proximité du bourg. Elle a également pour objectif de maîtriser le coût des opérations qui y seront accueillies dans le futur et de densifier, dans un contexte de pénurie de foncier abordable disponible, les projets d'urbanisation.

||| **DEPLACEMENTS DOUX**

Un fonds de soutien pour la création d'une piste reliant Sainte-Anne d'Auray, Pluneret et Auray

Afin d'encourager, de faciliter et de sécuriser la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, les élus de la Communauté de Communes ont validé une carte de pistes cyclables d'intérêt communautaire qui compte 50 itinéraires, soit 240 km d'aménagements dont 200 km à réaliser, pour des investissements très importants estimés à 20 M€. C'est pourquoi la Communauté de Communes a créé en décembre 2019 un fonds de soutien permettant aux Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage, tout en recevant une subvention de la Communauté de Communes (jusqu'à 25 % du reste à charge).

Ainsi, c'est au tour de Pluneret de solliciter la participation d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour la création de deux aménagements cyclables d'intérêt communautaire jugés prioritaires (3,75 kilomètres au total) assurant la continuité cyclable entre Auray, Pluneret et Sainte-Anne d'Auray, et facilitant la jonction avec la voie verte vers Vannes.

Le premier tronçon rejoindra la rue de Kerfontaine au giratoire de la Terre Rouge à Auray, dans le prolongement de l'aménagement reliant le lycée Franklin. Ces travaux seront réalisés sur l'emprise routière libérée dans le cadre de la transformation de la 2x2 voies en entrée de ville d'Auray en 2x1 voie, travaux assurés par le Département du Morbihan. L'emprise routière ainsi libérée sera utilisée pour aménager une piste cyclable sécurisée et directe entre les deux communes.

Le second tronçon sécurisé, séparé de la chaussée, reliera la rue De Gaulle à la sortie du bourg de Sainte-Anne d'Auray et la Départementale RD17 à Pluneret. Il connectera ainsi le collège, le lycée et la basilique de Saint-Anne d'Auray à la gare TER de Sainte-Anne (située à Pluneret) et au collège de Pluneret.

Ce projet, d'un montant total de près de 1,6 M€, qui devrait être terminé fin 2022, s'est vu attribuer 99 421 € de fonds de soutien de la part de la Communauté de Communes.



||| **SOLIDARITE**

150 000 € de fonds de concours de solidarité pour Sainte-Anne d'Auray

Dans le cadre du contrat d'attractivité (conclu avec le Département du Morbihan) et de la politique de revitalisation des bourgs ruraux (lancée par l'Etat, la Région Bretagne, l'EPF de Bretagne et la caisse des dépôts et consignations), la Commune de Sainte-Anne d'Auray a sollicité un fonds de concours pour le réaménagement des espaces publics de son coeur de bourg.

Ce projet s'intègre aux orientations politiques portées par Auray Quiberon Terre Atlantique en matière d'attractivité économique, de dynamique commerciale et touristique, de valorisation du patrimoine, de développement des énergies renouvelables et du transport collectif, des itinéraires sécurisés et des mobilités douces. Aussi, la Communauté de Communes contribue à hauteur de 150 000 euros au projet d'aménagement des Places Nicolazic et Bocéno, dont le coût global est estimé à 975 000 euros.

Plus d'1M€ mobilisé depuis 2019

Auray Quiberon Terre Atlantique maintient plus que jamais ses engagements auprès des municipalités en mobilisant, depuis 2019, près de 1,2 M€ de fonds de concours de solidarité aux communes ne bénéficiant que de peu de marges financières et au profit des projets structurants. Ainsi ont déjà été attribués des soutiens financiers de 255 370 euros à Camors pour des travaux de sécurité routière et la construction d'un restaurant scolaire, de 150 000 euros à Houat pour la réhabilitation de deux bâtiments de l'ancienne école communale Saint-Gildas, de 150 000 euros à Plumergat pour la construction de la médiathèque, de 150 000 euros à Landaul pour la construction d'une salle communale, de 75 000 euros à Auray pour la réalisation d'une voie de desserte, de 127 500 euros à Hoëdic pour la réfection du mur du cimetière et la restructuration de la zone portuaire du port de l'Argol. Ce mécanisme doit permettre d'assurer un développement solidaire, en finançant des projets d'équipements de portée communautaire, de première nécessité pour la population, ou permettant un rééquilibrage territorial.

PREVENTION DES INONDATIONS ET MILIEUX AQUATIQUES

De nouvelles responsabilités et de futurs investissements à financer

Un territoire qui se dessine en bleu

960 km de cours d'eau, 360 km de littoral vulnérable aux risques de submersion et d'érosion, 4 bassins versants conchylicoles, des paysages agricoles et bocagers... Le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique est confronté à de forts enjeux environnementaux en matière de prévention des inondations, de gestion des cours d'eau et de préservation des milieux aquatiques.

De nouvelles responsabilités, mais sans moyens nouveaux

Au-delà des compétences liées à l'assainissement collectif et individuel, et conformément aux lois MAPTAM et NOTRe, la Communauté de Communes s'est vue confier au 1^{er} janvier 2018, de nouvelles missions en matière :

- de prévention des crues, et de défense contre les inondations,
- de lutte contre la montée du niveau de la mer et l'érosion du trait de côte,
- de restauration des milieux aquatiques et de leurs écosystèmes,
- d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des berges,
- de sensibilisation du grand public et des professionnels à la bonne gestion et à la préservation de la ressource.

C'est pourquoi l'Etat, qui n'a transféré aucun moyen financier pour accompagner ces nouvelles responsabilités, a laissé la possibilité aux intercommunalités compétentes d'instituer une nouvelle taxe dite « GEMAPI » visant à financer leurs programmes d'actions.

Qu'est-ce que la taxe GEMAPI créée par l'Etat ?

Depuis 2016, la « taxe GEMAPI » figure sur les avis de taxe d'habitation et taxe foncière. En France, 35% des collectivités compétentes prélèvent déjà la taxe GEMAPI, soit environ 450 collectivités.

Un montant ajusté aux besoins de chaque territoire

La Communauté de Communes devra voter un montant total annuel (et non un taux d'imposition) représentant la part restant à charge, déduction faite des subventions, des montants annuels en fonctionnement et investissements à réaliser.

La loi prévoit que la somme globale ne peut être supérieure aux dépenses prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement de la compétence GEMAPI.



Ainsi, pour Auray Quiberon Terre Atlantique, le prélèvement annuel global ne peut, réglementairement, être supérieur à 4,4 M€. A ce jour, d'après les premières simulations qui seront affinées pour la fin de l'année, les besoins de financements du territoire devraient se situer aux alentours de 1 à 1,5M€ par an sur la durée du mandat, soit une contribution de l'ordre de 6 à 8 euros par habitant et par an. Son montant précis sera fixé avant le 1^{er} avril prochain pour l'année 2022.

« Préserver les milieux aquatiques, les paysages et la biodiversité, c'est rendre à l'environnement ses propriétés dépolluantes et épuratoires naturelles, et donc améliorer la qualité de l'eau pour les activités conchyliques, la pêche à pied et la baignade. Mais c'est également atténuer les phénomènes d'inondation en période de fortes précipitations, et adapter le territoire face à la montée des eaux. En qualité d'acteur public, il est de notre responsabilité d'anticiper ces changements, et d'investir dans les infrastructures nécessaires à la protection de notre environnement et de nos populations » souligne Philippe Le Ray.